



ÉDITORIAL

Appréhender différemment la confiance

Atravers les nombreux hackings récents de sites web institutionnels, l'actualité nous interpelle. Le dernier en date a vu, chez Uber, 45 millions de mots de passe volés... Ainsi la notion de confiance, essentielle à la transformation numérique des organisations, ne peut-elle être au rendez-vous que si la promesse de sécurité des technologies est tenue. C'est l'un des multiples aspects du sujet que traite ce mois-ci notre expert Jean-Michel Mépuis, avec l'essor de la blockchain. Disruptive, cette technologie redistribue la confiance des transactions et réinterroge le rôle de nombre de tiers de confiance, du commerce de biens et services jusqu'à certaines fonctions administratives et civiles.

À ce titre, l'application particulière de la blockchain aux crypto-monnaies réinterroge également le rapport des États à leur monnaie et de celle-ci aux frontières nationales. L'interdiction récente des crypto-monnaies au Maroc et la réflexion de la Chine dans ce sens illustrent combien la fonction régaliennne qui consiste à battre monnaie est mise au défi. Pour autant, malgré l'aspect spéculatif du bitcoin à plus de 9 K\$ ces derniers jours, nous sommes encore dans une phase d'observation. Mais promises à un large développement, les technologies liées à la blockchain doivent être expliquées sans tarder à tous ceux qui œuvrent à la mutation numérique des entreprises. ~

Jean-Paul Amoros,
président de CDO Alliance



3 QUESTIONS À

Jean-Michel Mépuis,
membre du conseil de CDO Alliance

La blockchain, enjeux et opportunités



Au-delà du buzzword, la blockchain est une technologie disruptive. Quelle est sa nature ?

La blockchain est un registre distribué qui certifie une information par une succession de liens de causalité, avec un certain niveau de transparence — par exemple une succession de transactions ayant abouti à donner une propriété à un bien.

Le concept de blockchain crée une rupture dans l'origine et la nature de la confiance en l'information. Celle-ci vient en effet de la connaissance explicite de la chaîne des causalités ayant conduit à l'information et non du statut de teneur de registre qui garantirait le contenu d'une base centrale. Elle est confortée par la non falsification de la chaîne, du fait de la redondance des copies du registre qui élimine des faux registres et par le cryptage des liens de causalité qui élimine des tentatives de fraudes sur les origines des causes.

Une blockchain donne potentiellement un accès ouvert à tout acteur, avec une couverture mondiale native. Les transactions sur Bitcoin sont

ainsi mondiales et accessibles à très faible coût, sans intermédiaire règlementé. Le tiers de confiance dépositaire de l'information centrale disparaît, ce qui est disruptif pour les chaînes de valeur des écosystèmes traditionnels avec, à la clé, des coûts réduits et de nouveaux métiers. Ainsi la confiance dans l'information se trouve-t-elle déplacée vers le contrôle de conformité en amont, là où naît une transaction.

Quels sont les usages de la blockchain aujourd'hui et ceux que l'on peut imaginer pour demain ?

Les monnaies digitales ou crypto-monnaies s'appuient sur des blockchains qui certifient les transactions. Aujourd'hui, de nombreux cas d'usage se déclinent comme, par exemple, la traçabilité des contrats (stratum), la traçabilité d'actifs transportés sur des bateaux, des transactions sur les titres de sociétés non cotées, la certification sur des origines... Les start-up investissent le marché en proposant des offres à base de blockchain : plus de 1 Md\$ ont déjà été investis dans plus

de 500 start-up. Par ailleurs, plus d'une dizaine de consortiums se sont constitués dans le monde pour tirer parti des blockchains, comme Hyperledger, R3CEV...

Quelles sont les limites de cette technologie et les enjeux de société qu'elle met à jour ?

La technologie apporte des solutions nouvelles pour résoudre des problèmes complexes comme la traçabilité des aliments, ou à fort impact social comme la création de cadastres au Costa Rica ou au Ghana. Pour autant, elle est encore en développement, notamment pour absorber des volumes importants de transactions. D'où les nombreuses expérimentations actuelles. La blockchain remet profondément en cause la notion de tiers de confiance et défie tous les acteurs dont c'est le métier, comme les banques, les conservateurs, les bourses ou encore les notaires. Tel un couteau suisse, elle pourrait devenir l'outil de référence pour établir tout registre et ceci à l'échelle mondiale. ~

BLOCKCHAIN ET FINANCE par Gilbert Réveillon

Sur la blockchain, un récent rapport de Deloitte fait état de 26 000 projets lancés en 2016. Selon Bloomberg, il y a eu en 2017 plus de 5 Md\$ investis dans les blockchains et crypto-monnaies. Même le métier de venture capitalist est en cours de

disruption grâce aux ICO (Initial coin offering) qui additionnent crowdfunding et crypto-monnaies. Celles-ci ont pris le pas sur les VC classiques dans les start-up de la blockchain. En corolaire, Jim Reid, le directeur de la stratégie de Deutsche

Bank, déclarait le 3 novembre dernier : « *Le système de monnaie fiduciaire pourrait être sérieusement éprouvé au cours de la prochaine décennie.* » À noter qu'il existe enfin une charte d'auto-régulation des ICO (www.icocharter.eu).

Plus d'information sur www.cdoalliance.org